



Numéro 223, 20 mars 2012

Négociations et forums internationaux

Le rôle des MAAN dans le financement des actions d'atténuation des pays en développement

Les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN ou NAMA en anglais pour *Nationally Appropriate Mitigation Actions*) visent à encourager les pays en développement à réduire volontairement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Elles sont ancrées dans l'objectif global d'assurer le développement durable et visent la diminution des émissions d'ici à 2020 par rapport au cours normal des affaires.

Le Plan d'action de Bali incite à la mise en œuvre de MAAN par les pays en développement, grâce à un soutien mesurable, notifiable et vérifiable (MNV). En 2009, 114 pays ont adopté l'Accord de Copenhague et se sont engagés à entreprendre des actions d'atténuation dans le cadre d'une responsabilité commune mais différenciée, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. À Cancún, en 2010, les pays développés ont accepté de fournir 30 milliards de dollars de financement précoce et 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour financer l'atténuation et l'adaptation dans les pays en développement. À Durban, en 2011, des progrès ont été réalisés sur les modalités et sur les lignes directrices pour les MNV des MAAN et un registre Internet a été développé.

Le dossier thématique du prochain bulletin (numéro 224) analysera les difficultés liées au financement et à la mise en œuvre des MAAN. La mise en œuvre des politiques climatiques d'atténuation dans les pays en développement est conditionnée à l'augmentation des flux de financement. Celle-ci dépend autant de la transparence des montants engagés que de l'engagement des secteurs public et privé dans le financement des MAAN.

Les MAAN pourraient permettre de corriger certains des défauts des mécanismes actuels, tels que la répartition géographique déséquilibrée des projets MDP¹ ou la traçabilité de l'aide

accordée aux pays en développement. L'accès à une information de qualité afin de surveiller les progrès et les résultats est donc au cœur des enjeux de mise en œuvre et de financement des MAAN.

Note 1 : Pour rappel, les MAAN sont prévues sous la Convention et visent des mesures nationales d'atténuation tandis que le MDP est prévu sous le Protocole de Kyoto et vise des projets d'atténuation.

Pour obtenir plus d'information :

<http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>

[http://eprints.lse.ac.uk/37572/1/Raising_finance_to_support_developing_country\(Isero\).pdf](http://eprints.lse.ac.uk/37572/1/Raising_finance_to_support_developing_country(Isero).pdf)

<http://www.unfccc.int/resource/docs/2011/awglca14/eng/inf01.pdf>

<http://www.nama-database.org>

<http://www.kpmg.com/Global/en/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/financing-low-carbon-investment-dec-2010.pdf>

<http://www.jiko-bmu.de/files/basisinformationen/application/download/pp-namas-fin.pdf>

<http://namapipeline.org/>

Nouvelles du marché du carbone

Le prix du carbone dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission: faut-il intervenir?

Les circonstances économiques particulièrement difficiles, la récession économique de 2009 et la crise européenne de la dette ont conduit à une réduction inhabituellement profonde et durable de la production industrielle et de la consommation d'énergie de l'Union Européenne (UE). Par conséquent, les émissions industrielles de CO₂ de l'UE ont considérablement diminuées. Par exemple, en 2009, les émissions ont baissé de 7%.

L'octroi fixe de quotas d'émission pour les périodes 2008-2012 et 2013-2020 a été établi sur l'hypothèse de meilleures circonstances économiques. Comme les émissions de CO₂ ont diminué, les objectifs de réduction des émissions sont plus faciles à atteindre et la demande de quotas d'émission du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) a diminué. L'offre de quotas est donc abondante par rapport à la demande, ce qui a entraîné une chute considérable du prix des quotas d'émission.

La conception actuelle du SCEQE rend difficile, pour les participants du marché, l'anticipation de la variation des prix à plus long terme, en raison de grandes incertitudes sur l'approvisionnement en quotas. En effet, si la directive SCEQE prévoit que le nombre de quotas continuera de décliner de 1,74% par an au delà de la phase 3 (2013-2020), elle stipule également la révision du plafond d'émission d'après-2020 au plus tard en 2025 par le

biais d'un processus politique. Ce processus est soumis à de grandes incertitudes, y compris sur la volonté des États membres à s'engager sur des objectifs climatiques ambitieux, sur l'état futur des négociations internationales sur le climat, et sur la future composition du Parlement européen.

Ainsi, depuis le début de la phase 2 du SCEQE (2008-2012), le prix d'un quota de l'UE a diminué d'une valeur comprise entre 20 et 30 € / tCO₂-éq. jusqu'à un minimum d'environ 6.50 € / tCO₂-éq. en janvier 2012. La valeur des prix du carbone est insuffisante pour stimuler l'investissement vers un mode de développement pauvre en émission de GES. Il a donc été souligné que le marché pourrait avoir besoin d'être soutenu par une certaine forme d'intervention directe.

Pourtant, la régulation du prix du carbone sur le marché SCEQE pose certains enjeux. Alors qu'il est difficile de déterminer quel serait le juste prix du carbone, il n'est pas non plus certain qu'un prix régulé du carbone permettrait de fournir des signaux forts pour les investisseurs sur le long terme.

Pour renforcer la crédibilité du SCEQE, des engagements sérieux qui conduiront à une rareté de l'offre de quotas sur le long terme sont nécessaires. Un engagement juridique garantissant la continuité du marché jusqu'en 2030, associé à un calendrier précis et précoce (par exemple en 2020) pour fixer le plafond post-2030, offrirait une plus grande visibilité et permettrait de rassurer les investisseurs sur le long terme. Cela constituerait également une occasion indirecte de soutenir les prix du carbone en encourageant la mise en banque de quotas en prévision de la carence à venir. Toutefois, cela impliquerait que l'UE s'engage de façon unilatérale, indépendamment de l'action internationale, à réduire davantage ses émissions.

Toute initiative interventionniste sur le marché du carbone nécessiterait d'être encadrée de manière à ne pas créer un degré déraisonnable d'incertitude entourant les interventions futures. L'intervention pourrait être opportune si elle fait l'objet d'un processus ouvert et transparent, de sorte que les motifs extraordinaires la justifiant sont clairement énoncés. En supposant que les raisons et les principes justifiant l'intervention ont été largement compris et acceptés, une intervention ponctuelle pourrait permettre de renforcer la confiance des parties prenantes dans le SCEQE sur le long terme.

Pour obtenir plus d'information :

<http://www.cdcclimat.com/Point-Climat-no12-Prix-du-carbone-dans-l-EU-ETS-faut-il-intervenir.html?lang=fr>

http://www.hm-treasury.gov.uk/d/consult_carbon_price_support_condoc.pdf

<http://www.euractiv.com/fr/climat-environnement/connie-hedegaard-contre-id-un-prix-du-carbone-politiquement-glement-news-510572>

Nouvelles du MDP

Vers la « standardisation » du MDP

Lors de sa 66e réunion à Bonn, en Allemagne, le Comité Exécutif (CE) du MDP a adopté des règles pour standardiser certaines procédures d'enregistrement des projets. Cette démarche a pour but d'inciter le secteur privé à investir dans des projets situés dans les pays les moins avancés (PMA).

Le CE a approuvé le principe de « scénarios de référence standardisés » (*standardised baselines* , en anglais) qui permet aux promoteurs de projet d'utiliser des données identiques pour plusieurs projets similaires. Il ne sera ainsi plus forcément obligatoire d'estimer des facteurs d'émission pour chaque projet de manière individuelle. L'utilisation de scénarios de référence standardisés a pour but de faciliter la démonstration de l'additionnalité des projets pour les promoteurs.

Maosheng Duan, le nouveau président du CE élu lors cette réunion, déclare que cette adoption représente « ...une étape importante pour l'évolution du MDP, en tant que faisant partie d'un ensemble de mesures pour réformer le mécanisme. ».

En outre, l'adoption par le CE d'une méthodologie concernant l'installation d'énergies renouvelables pour les communautés rurales pourrait également participer à l'implantation du MDP dans les PMA.

En plus de l'approbation d'une méthodologie qui permettra à des projets de train à grande vitesse d'obtenir des crédits, le CE a enregistré huit projets lors de cette 66e réunion :

- trois projets d'efficacité énergétique, dont deux en Chine et un en Uruguay,
- trois projets de récupération de biogaz, dont deux en Chine et un en Uganda,
- un projet éolien en Inde,
- et un projet hydroélectrique au Kenya.

Il a en revanche le CE du MDP a reporté sa décision concernant la méthodologie de mise en place de mesures d'efficacité énergétique dans les centres de données informatiques et il a rejeté un Programme d'Activité concernant la distribution de poêles de cuisson améliorés en Zambie.

Pour obtenir plus d'information :

<http://climate-1.iisd.org/news/cdm-executive-board-adopts-business-and-management-plans/>

<http://cdm.unfccc.int/EB/index.html>

<http://www.pointcarbon.com/news/1.1774022?date=20120227&sdtc=1&ref=search>

Sélection de rapports d'intérêt et de sources d'information utiles

- Réduire les émissions de GES en agriculture : défis et opportunités
<http://www.brot-fuer-die-welt.de/downloads/fachinformationen/greenhouse-gases.pdf>
- Revue de littérature de la FAO sur la gestion forestière face aux changements climatiques
<http://www.fao.org/docrep/015/md012e/md012e00.pdf>
- Manuel sur les changements climatiques et les enjeux de sécurité
http://www.afes-press-books.de/html/hexagon_08.htm

Projets et programmes d'activités du MDP sur le site de la CCNUCC (mis à jour le 19 mars 2012)

- Projets dans le portefeuille de la CCNUCC : 2,7 milliards de tCO₂-éq. attendues d'ici fin 2012
- Projets soumis pour enregistrement : 86 (9 671 341 tCO₂-éq./an)
- Projets enregistrés : 3927 (575 400 634 tCO₂-éq/an et 2,12 milliards de tCO₂-éq. attendues d'ici fin 2012) dont 233 dans des pays membres et observateurs de l'OIF : 2 en Albanie, 1 en Ancienne République yougoslave de Macédoine, 5 en Arménie, 5 au Cambodge, 2 au Cameroun, 8 à Chypre, 3 en Côte d'Ivoire, 11 en Égypte, 5 aux Émirats Arabes Unis, 2 en Géorgie, 2 au Laos, 2 à Madagascar, 1 au Mali, 8 au Maroc, 1 à Madagascar, 1 en Maurice, 1 en Mauritanie, 4 en Moldavie, 2 en République Démocratique du Congo, 3 en République Dominicaine, 3 au Rwanda, 2 au Sénégal, 67 en Thaïlande, 2 en Tunisie, et 105 au Vietnam
- Programmes d'activités : 17 enregistrés, 23 programmes en cours de validation
- URCE émises : 889 666 316
- Méthodologies pour les projets de grande ampleur : 113 approuvées (dont 19 consolidées) et dont 13 pour les grands projets Bois/Reboisement (dont 2 consolidées)
- Méthodologies pour les projets de faible ampleur : 79 approuvées dont 7 pour les petits projets Bois/Reboisement
- Prix de l'URCE : de 3,97 € (Spot) et 3,82 € (déc. 2012)
- AND notifiées : 160 dont 128 situées en pays non Annexe I

- 41 EOD accréditées
- Nombre de pays visés à l'Annexe I ayant une Autorité Nationale Désignée : 32 dont 15 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre de pays non visés à l'Annexe I ayant une Autorité Nationale Désignée : 128 dont 54 pays membres et observateurs de l'OIF
- 38 pays n'ont pas d'Autorité Nationale Désignée dont 29 pays non visés à l'Annexe I et dont 14 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre d'Entités Opérationnelles Désignées ayant un bureau dans un pays visé à l'Annexe I : 26 (Espagne, Japon, Canada, France, Allemagne, Royaume-Uni, Norvège, Italie, Suisse et Turquie)
- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays non visé à l'Annexe I : 15 (Afrique du Sud, Chine, Inde, Colombie, Corée du Sud et Malaisie)

Les évènements à venir

- 2012, Année internationale de l'énergie durable pour tous
- 26 et 27 mars 2012, New York (États-Unis), 3^e réunion intersession de Rio+20
- 29 et 30 mars 2012, Paris (France), [réunion des ministres de l'Environnement de l'OCDE](#)
- 30 mars 2012, Paris (France), 83^e session du Conseil permanent de la Francophonie

Nouvelles Francophones du marché du carbone et du MDP est un bulletin bimensuel édité par l'IEPF dans le cadre de l'Initiative francophone de Partenariat pour le MDP lancée en avril 2005 par la communauté francophone à Montréal. Les bulletins sont rédigés par ÉcoRessources Carbone (<http://www.ecoressources.com/carbone>) pour le compte de l'IEPF

Pour s'abonner au bulletin : <http://www.mediaterre.org/mailman/listinfo/initiative-mdp>

Vous pouvez écrire à l'animateur du réseau Initiative Francophone de Partenariat pour le MDP à : initiative-mdp-animateur@mediaterre.org